

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1723

29 juillet 2011

SOMMAIRE

AD Real Estate Holdings S.à r.l.	82667	CEPF New Bridge S.à r.l.	82696
Advise Group S.A.	82667	C.I.F. - Lygon Secrets Sàrl	82684
Alander S.P.F.	82668	Colony Sardegna S.à r.l.	82696
Alander S.P.F.	82668	Columbia Sportswear Luxembourg Hol- dings	82684
Almalux Capital S.A.	82669	Comindus S.A.	82697
Almasa S.A., SPF	82669	Compagnie Financière des Bruyères S.A.	82684
Almirante International S.à r.l.	82669	Compagnie Générale de Schengen S.A.	82697
Andbanc Luxembourg S.A.	82666	Coparef S.A.	82697
Armeos S.A.	82666	Corporate Express Silver S.à r.l.	82685
Armeos S.A.	82666	Costantfin S.A.	82697
Art of Insurance S.A.	82667	Credit Suisse Alzette Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	82685
Azal S. à r.l.	82667	Credit Suisse Real Estate Fund Internati- onal (Luxembourg) Holding S.A.	82684
Blue Sage S.A.	82668	Croci International S.A.	82698
Boduhura Resort S.A.	82670	Croci International S.A.	82698
Bolck S.à r.l.	82669	CS Arel S. à r.l.	82703
Bos Investments S.à r.l.	82670	CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.	82703
Boulevard Saint Germain S.A.	82670	CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	82704
Boulevard Saint Germain S.A.	82670	CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l.	82704
BP Investments S.à r.l.	82683	Cybergun International S.A.	82704
BP Investments S.à r.l.	82683	Luxcap Invest S.A.	82698
Braci Holding S.A.	82683	Pamina S.A.	82658
Braci Holding S.A.	82682	Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	82658
Briwelseis	82683	PCV Investment S.à r.l., SICAR	82665
Briwelseis	82683	Presco Investments S.à r.l.	82658
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA	82685	Solar Infrastructure Holding S.à r.l.	82666
Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa S.à r.l.	82684	Techniroute S.à r.l.	82704
CA Holding Luxembourg S.A.	82695	Turkac No.1 S.à r.l.	82685
Calibois S.A.	82695	Zetta S,A,	82658
Calusa	82695		
Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A.	82695		
CD-Gest S.à r.l.	82695		
Cem International S.A.	82696		

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 25.140.800,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011081142/11.

(110089912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pamina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 81.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081144/10.

(110089918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.137.257.769,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 125.384.

Cession

Il résulte de l'acte de cession de parts daté du 31 mai 2011 que la fraction de part (0,36) dans la Société détenue par Parker Hannifin Global Capital Management, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.372 a été cédée avec effet au 28 avril 2011 à Parker Hannifin Luxembourg Finance S.à r.l., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.195.

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

- Parker Hannifin Global Capital Management: 1.263.429.913 parts
- Parker Hannifin Luxembourg Finance S.à r.l.: 7.249.159 parts

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

Mandataire

Référence de publication: 2011081145/21.

(110090080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Zetta S,A,, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.880.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company Wesholding S.à r.l., having its registered office in Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, duly represented by his director Mr. Daniel GALHANO, here represented by Mr. Raymond THILL, private employe, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 April 2011,

Such proxy after signature “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "ZETTA S.A.”.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder’s option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 13.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2011.

2) The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the abovenamed party, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.-EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Chairman of the board of directors.

b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

c) Mr. Mike ABREU PAIS, director, born on January 09th, 1981, in Luxembourg (Luxembourg), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

REVISORA S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5.- The registered office of the company is established in 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Daniel GALHANO, lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 29 Avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ZETTA S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cent euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (président du conseil d'administration).

b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

c) Monsieur Mike ABREU PAIS, administrateur, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

REVISORA S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2011. LAC/2011/21648. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011068202/372.

(110076316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

PCV Investment S.à.r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.666.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2011081146/13.

(110089921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Solar Infrastructure Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLAR INFRASTRUCTURE HOLDING S.À.R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2011081147/12.

(110089913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Andbanc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.131.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG.

Référence de publication: 2011081183/10.

(110091229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Arneos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean KLIMIS, administrateur de sociétés, demeurant 54, avenue de la Tenderie à B-1170 Bruxelles, de Monsieur Pierre KLIMIS, administrateur de sociétés, demeurant 12, Drève des Pommiers à B-1380 à Ohain, de Madame Sophie PEEREBOOM, administrateur de sociétés, demeurant 9, avenue du Chili à B-1000 Bruxelles et de Monsieur Willy AERTS, demeurant Zeedijk 431, Bus 501 à 8670 Oostduinkerke. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011081185/20.

(110091343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Arneos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011081186/12.

(110091344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Art of Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081187/9.

(110091531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Azal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.923.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 14 février 2011

2. Acceptation de la démission de David Charles Cunnington, avec adresse au 57, Berkeley Square, WIJ 6ER Londres, Royaume Uni de son mandat de Gérant, avec effet immédiat

3. Nomination de Richard James avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, WIJ 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. L'adresse de Michael Chidiac, gérant, a changé et se trouve à présent au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011081189/18.

(110090675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

AD Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AD Real Estate Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011081190/12.

(110091317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Advise Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.627.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 12 avril 2011

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 12 avril 2011.
ADVISE GROUP S.A.
M. LENOIR / F. LANNERS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011081192/16.

(110090733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Alander S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.049.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011081194/10.

(110091150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Alander S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.049.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de sa fonction d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur a été acceptée.
2. Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011081195/15.

(110091198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Blue Sage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.102.

Conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg, a été nommée en date du 31 mai 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 31 mai 2011.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 31 mai 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2011.
T.C.G. Gestion S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant permanent

Référence de publication: 2011081230/19.

(110091681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Almalux Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.892.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises le 1^{er} avril 2011

Le 31 août 2010, le conseil d'administration de Almalux Capital S.A., a décidé comme suit:

- De transférer le siège social la Société du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Christelle Ferry
Representant Permanent

Référence de publication: 2011081196/15.

(110091678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Almasa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 14.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011081197/10.

(110091602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Almirante International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.431.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081198/9.

(110090612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Bolck S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.286.

Par décision du Conseil de gérance tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction de gérant.

- De coopter comme nouveau gérant, Monsieur Antonio FORTE, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011081233/19.

(110091351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BODUHURA RESORT S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011081232/11.

(110091166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Boulevard Saint Germain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 86.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081234/10.

(110091542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Boulevard Saint Germain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 86.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081235/10.

(110091684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Bos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 156.819.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of April.
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ASDEX sp. Z o.o., with its registered office at ul. Suraska, n° 1, lok 209, 15-093 BIALYSTOK, POLAND, registered at Bialystok under number KRS 0000151078,
2. Mr Dariusz KOWALCZYK, Manager, born in Michalowo (Poland) on 8 October 1963, residing at Waszyngtona 1M.27, 15-269 BIALYSTOK (Poland),
3. Mr Piotr GRYCUK, Manager, born in BIALYSTOK (Poland) on 26 July 1970, residing at Pod Krzywa 25, 15-258 BIALYSTOK (Poland)
4. Mr Viktors KUZJAKS, Manager, born in Ukraine on 13 June 1955, residing at Kapu Prospekts 18A, LV 1030 Riga (Latvia),
5. Ms Dorota Elzbieta LASKOWSKA, Investor, born in BIALYSTOK (Poland) on 23 August 1971, residing at Wodociagowa 76B, 15-635 Klepacze (Poland),
6. Ms Emilia LENKIEWICZ, Investor, born in BIALYSTOK (Poland) on 20 December 1969, residing at Zagorki 8, 15-587 BIALYSTOK (Poland),
7. Ms Joanna Karolina SIEMIENIUK, Investor, born in BIALYSTOK (Poland) on 3 October 1978, residing at Rozmarnowa 7, 15-523 Grabowka (Poland), 250.000 EUR,
8. Ms Magdalena SZAJOWSKA, Investor, born in BIALYSTOK (Poland) on 21 January 1984, residing at Lazurowa 8, 15-156 BIALYSTOK (Poland),
9. Mr Pawel Rafal SZAJOWSKI, Investor, born in *Krakow (Poland) on 27 May 1977, residing at Hajnowska 5b, 15-854 BIALYSTOK (Poland),

10. Mr Krzysztof SMOLARCZYK, Investor, born in Elblag (Poland) on 25 November 1968, residing at Sochonie 96/23, 16-010 WASILKOW (Poland),

11. Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, Investor, born in Warsaw (Poland) on 26 October 1971, residing at Sochonie 96/23, 16-010 WASILKOW (Poland),

12. Mr Robert SMOLARCZYK, Investor, born in Elblag (Poland) on 9 July 1974, residing at Wiejska 67m.12, 15-351 BIALYSTOK (Poland),

13. Mr Mateusz ZOCHOWSKI, Investor, born in Lodz (Poland) on 18 February 1982, residing at Studzienna 8m.3, 15-771 BIALYSTOK (Poland).

The comp. sub 1), 3), 7) 8) and 9) are represented by Mr Dariusz KOWALCZYK, prenamed, by virtue of 5 proxies dated on 21 and 27 April 2011.

The comp. sub 4), 5), 6) 10) 12) and 13) are represented by Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, by virtue of 6 proxies dated on 20, 21 and 22 April 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual shareholders of BOS INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th of November 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 117 of January 20th, 2011. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the current one thousand two hundred fifty (1,250) shares into two hundred sixty-six (266) class A shares, eighty-eight (88) class B shares, one hundred seventy-nine (179) class C shares, one hundred seventy-nine (179) class D shares, one hundred seventy-nine (179) class E shares, ninety (90) class F shares, ninety (90) class G shares and one hundred seventy-nine (179) class H shares attributed to the actual shareholders as follows:

1. ASDEX sp. Z o.o., prenamed, eighty-four (84) class A shares,
2. Mr Dariusz KOWALCZYK, prenamed, one hundred eighty-two (182) class A shares,
3. Mr Piotr GRYCUK, prenamed, forty-four (44) class B shares,
4. Mr Viktors KUZJAKS, prenamed, forty-four (44) class B shares,
5. Ms Dorota Elzbieta LASKOWSKA, prenamed, one hundred seventy-nine (179) class C shares,
6. Ms Emilia LENKIEWICZ, prenamed, one hundred seventy-nine (179) class D shares,
7. Ms Joanna Karolina SIEMIENIUK, prenamed, fifty-nine (59) class E shares,
8. Ms Magdalena SZAJOWSKA, prenamed, fifty-nine (59) class E shares,
9. Mr Pawel Rafal SZAJOWSKI, prenamed, sixty-one (61) class E shares
10. Mr Krzysztof SMOLARCZYK, prenamed, sixty (60) class F shares,
11. Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, thirty (30) class F shares,
12. Mr Robert SMOLARCZYK, prenamed, ninety (90) class G shares,
13. Mr Mateusz ZOCHOWSKI, prenamed, one hundred seventy-nine (179) class H shares.

Second resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 237,500) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) by issuance of five thousand thirty-three (5,033) new Class A shares, one thousand six hundred sixty-seven (1,667) new Class B shares, three thousand four hundred ten (3,410) new Class C shares, three thousand four hundred ten (3,410) new Class D shares, three thousand four hundred ten (3,410) new Class E shares, one thousand seven hundred four (1,704) new Class F shares, one thousand seven hundred six (1,706) new Class G shares, and three thousand four hundred ten (3,410) new Class H shares, with a par value of ten euro (EUR 10) each.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

1) ASDEX sp. Z o.o., prenamed, represented by Mr Dariusz KOWALCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 April 2011, declares to subscribe for one thousand five hundred eighty-one (1,581) new class A shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of two hundred sixty-four thousand (264,000) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25.-) each, representing ca. 2.83% of the shares of the company AC Spolka Akcyjna (hereinafter referred to as "AC S.A."), a company constituted under the laws

of Poland, with its registered office at ul. 27 Lipca, No 64, 15-182 BIALYSTOK, (Poland), registered under the number KRS 0000294978.

2) Mr Dariusz KOWALCZYK, prenamed, declares to subscribe for three thousand four hundred fifty-two (3,452) new class A shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of five hundred seventy-six thousand four hundred (576,400) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25) each, representing ca. 6.18% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

3) Mr Piotr GRYCUK, prenamed, represented by Mr Dariusz KOWALCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 April 2011, declares to subscribe for eight hundred forty-one (841) new class B shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of one hundred forty thousand four hundred (140,400) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25.-) each, representing ca. 1.51% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

4) Mr Viktors KUZJAKS, prenamed, represented by Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 April 2011, declares to subscribe for eight hundred twenty-six (826) new class B shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of one hundred thirty-eight thousand (138,000) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25.-) each, representing ca. 1.48% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

5) Ms Dorota Elzbieta LASKOWSKA, prenamed, represented by Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 April 2011, declares to subscribe for three thousand four hundred ten (3,410) new class C shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of five hundred sixty-nine thousand two hundred (569,200) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25) each, representing ca. 6.10% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

6) Ms Emilia LENKIEWICZ, prenamed, represented by Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 April 2011, declares to subscribe for three thousand four hundred ten (3,410) new class D shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of five hundred sixty-nine thousand two hundred (569,200) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25.-) each, representing ca. 6.10% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

7) Ms Joanna Karolina SIEMIENIUK, prenamed, represented by Mr Dariusz KOWALCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 April 2011, declares to subscribe for one thousand one hundred twenty-six (1,126) new class E shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of one hundred eighty-eight thousand (188,000) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25.-) each, representing ca. 2.02% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

8) Ms Magdalena SZAJOWSKA, prenamed, represented by Mr Dariusz KOWALCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 April 2011, declares to subscribe for one thousand one hundred twenty-six (1,126) new class E shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of one hundred eighty-eight thousand (188,000) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25) each, representing ca. 2.02% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

9) Mr Pawel Rafal SZAJOWSKI, prenamed, represented by Mr Dariusz KOWALCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 April 2011, declares to subscribe for one thousand one hundred fifty-eight (1,158) new class E shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of one hundred ninety-three thousand two hundred (193,200) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25.-) each, representing ca. 2.07% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

10) Mr Krzysztof SMOLARCZYK, prenamed, represented by Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 April 2011, declares to subscribe for one thousand one hundred thirty-six (1,136) new class F shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of one hundred eighty-nine thousand six hundred (189,600) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25) each, representing ca. 2.03% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

11) Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, declares to subscribe for five hundred sixty-eight (568) new class F shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of ninety-four thousand eight hundred (94,800) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25.-) each, representing ca. 1.02% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

12) Mr Robert SMOLARCZYK, prenamed, represented by Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 22 April 2011, declares to subscribe for one thousand seven hundred six (1,706) new class G shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of two hundred eighty-four thousand eight hundred (284,800) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25) each, representing ca. 3.05% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

13) Mr Mateusz ZOCHOWSKI, prenamed, represented by Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 April 2011, declares to subscribe for three thousand four hundred ten (3,410) new class H shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of five hundred sixty-nine thousand two hundred (569,200) shares with a par value of zero point twenty-five Polish zloty (PLN 0.25.-) each, representing ca. 6.10% of the shares of the company AC S.A., prenamed.

It results from a certificate issued by Ms Katarzyna Rutkowska and Mr Jozef Tyborowski acting in their capacity as members of the management board of AC Spolka Akcyjna on April 21st, 2011, that:

- ASDEX sp. Z o.o., with its registered office at ul. Suraska, n° 1, lok 209, 15-093 BIALYSTOK, POLAND, registered at Bialystok under number KRS 0000151078, is the owner of 264,000 shares of AC S.A.,
- Mr Grycuk Piotr, manager, ID N° ARW 371866, born in Bialystok (Poland) on 26/07/1970, residing at PL-15-258 BIAŁYSTOK, POD KRZYWI 25, is the owner of 140,400 shares of AC S.A.,
- Mr Kowalczyk Dariusz, manager, ID N° AAU 413394, born in Michalowo (Poland) on 08/10/1963, residing at PL-15-269 BIAŁYSTOK, WASZYNGTONA 1 M.27, is the owner of 576,400 shares of AC S.A.,
- Mr Kuzjaks Viktors, manager, Passport N° LZ 3181875, born in Ukraina on 13/06/1955, residing at Kapu Prospekts 18A, LV 1030 Riga, Latvia, is the owner of 138,000 shares of AC S.A.,
- Ms Laskowska Dorota Elzbieta, Investor, ID N° AMW 144975, born in Bialystok (Poland) on 23/08/1971, residing at PL-15-635 KLEPACZE, WODOCIIGOWA 76B, is the owner of 569,200 shares of AC S.A.,
- Ms Lenkiewicz Emilia, Investor, ID N° AIT 247262, born in Bialystok (Poland) on 20/12/1969, residing at PL-15-587 BIAŁYSTOK, ZAGÓRKI 8, is the owner of 569,200 shares of AC S.A.,
- Ms Siemieniuk Joanna Karolina, Investor, ID N° ASG 293251, born in Bialystok (Poland) on 03/10/1978, residing at PL-15-523 GRABÓWKA, ROZMARYNOWA 7, is the owner of 188,000 shares of AC S.A.,
- Mr Smolarczyk Krzysztof, Investor, ID N° AGT 967324, born in Elblag (Poland) on 25/11/1968, residing at PL-16-010 WASILKÓW, SOCHONIE 96/23, is the owner of 189,600 shares of AC S.A.,
- Ms Szajowska Magdalena, Investor, ID N° ABG 810473, born in Bialystok (Poland) on 21/01/1984, residing at PL-15-156 BIAŁYSTOK, LAZUROWA 8, is the owner of 188.000 shares of AC S.A.,
- Ms Smolarczyk Marzena Anna, Investor, ID N° AGT 567326, born in Warsaw (Poland) on 26/10/1971, residing at PL-16-010 WASILKÓW, SOCHONIE 96/23, is the owner of 94.800 shares of AC S.A.,
- Mr Szajowski Pawel Rafal, Investor, ID N° ASJ 934654, born in Krakow (Poland) on 27/05/1977, residing at PL-15-854 BIAŁYSTOK, HAJNOWSKA 5B, is the owner of 193.200 shares of AC S.A.,
- Smolarczyk Robert, Manager, ID N° AIX 314788, born in Elblag (Poland) on 09/07/1974, residing at PL-15-351 BIAŁYSTOK, WIEJSKA 67 M.12, is the owner of 284.800 shares of AC S.A.,
- Mr Zochowski Mateusz, Investor, ID N° APN 421715, born in Lodz (Poland) on 18/02/1982, residing at PL-15-771 BIAŁYSTOK, STUDZIENNA 8 M.3, is the owner of 569.200 shares of AC S.A.,

In total being 42,50% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- Asdex sp. Z o.o., Mr. Piotr GRYCUK, Mr. Dariusz KOWALCZYK, Mr. Viktors KUZJAKS, Mrs. Elzbieta Dorota LASKOWSKA, Mrs. Emilia LENKIEWICZ, Mrs. Joanna Karolina SIEMIENIUK, Mr. Krzysztof SMOLARCZYK, Mrs. Magdalena SZAJOWSKA, Mrs. Marzena Anna SMOLARCZYK, Mr. Pawel Rafal SZAJOWSKI, Mr. Robert SMOLARCZYK and Mr. Mateusz ZOCHOWSKI, are solely entitled to the shares and possess the power to dispose of the shares;
- according to the best knowledge of AC none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- according to the best knowledge of AC there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the company's shares to be contributed are worth at least PLN 991,200; this estimation being based on the attached valuation report;
- the said estimation has not decreased until today."

The amount of 991,200 PLN is estimated at EUR 251,957.30 on basis of the exchange rate dated April 26th, 2011, being 3.934 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 237,500.-) is transferred to the share capital and the surplus, being fourteen thousand four hundred fifty-seven euros and thirty cents (EUR 14,457.30), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (250,000.- EUR) represented by

- FIVE THOUSAND TWO HUNDRED NINETY NINE (5,299) class A shares,
 - ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY-FIVE (1,755) class B shares,
 - THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY-NINE (3,589) class C shares,
 - THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY-NINE (3,589) class D shares,
 - THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY-NINE (3,589) class E shares,
 - ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-FOUR (1,794) class F shares,
 - ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-SIX (1,796) class G shares,
 - THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY-NINE (3,589) class H shares,
- with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each, all fully paid-up.

The features of the different classes of shares are outlined in the present Articles.

The proceeds relating to the issue of each class of shares as well as any other proceeds, including unallocated and non distributed proceeds as at the date of creation of the relevant class of shares (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment, as defined below) relating to such class of shares (all together the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the investment established in respect of the relevant class of shares (each a Targeted Investment).

Consequently, each class of shares shall be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of shares, the board of managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of shares. For this purpose, the board of managers shall prepare a set of analytical accounts for each class of shares.

The net asset value of each class of shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of shares and by deducting all liabilities allocated to that class of shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same class of shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such expense shall be allocated to all the classes of shares in proportion to their representation of the share capital of the Company.

In addition to the share capital, the Company shall have share premium accounts (each a Share Premium Account), one for each class of shares, into which any premium paid on any class of shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Share Premium Accounts are at the free disposal of the shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting.

The Company shall also have freely available reserve accounts (each, a Reserve Account), one for each class of shares, the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Reserve Accounts are at the free disposal of the shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the applicable legal principles and the present Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the nominal value of such class of shares plus the amount of the funds allocated to the relevant Share Premium Account and the amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, and (ii) secondly, to any funds arising from each Specific Asset (as defined under clause 17) connected to such class of shares at the disposal of the Company in excess of the amounts under (i) above to the extent that they are freely distributable in accordance with the Law and the Articles as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the sum of such amounts being the Cancellation Value). Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company to the relevant shareholder"

Fourth resolution

The shareholders decide to amend article 17 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The general meeting of the shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

Each class of shares shall confer to the holder(s) thereof the right to participate in profits of the Company arising from any asset whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has a direct or indirect interest), is linked to such class of shares in the conditions determined by the board of managers, was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to such class of shares (such asset being a Specific Asset in relation to such class of shares) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding class of shares (and to no other class of shares).

Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each class of shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a Specific Profit and Loss Account). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

The balance of each Specific Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve Account.

If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the Share Premium Account corresponding to the class of shares concerned, as well as out of the Reserve Account corresponding to the class of shares concerned only to the holders of the specific shares concerned.

In any case, dividends can only be distributed and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends on each class of shares to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with the present article 17 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law or these articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

The payment of interim dividends is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Fifth resolution

The shareholders decide to amend article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 12.** The Corporation shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Corporation. If there are two or more managers, the Corporation is managed by a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of a board of managers composed of two or more managers, by the joint signature of any one Manager A and any one Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

Sixth resolution

The shareholders decide to accept the resignation of the existing managers, Mr. Philippe AFLALO and Mrs. Marie-Laure AFLALO, and grant them full and valid discharge for the performance of their managerial duties to date.

The shareholders decide to appoint two new managers for an unlimited period:

Manager A

Mr. Roumen Ivanov SIMOV, company's director, born in Shumen (Bulgaria) on 14.10.1951, residing at J.K. Mladost 1, bl.12, vh. A et. 5 ap. 14, SOFIA, BULGARIA

Managers B

Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, Investor, born in Warsaw (Poland) on 26 October 1971, residing at Sochonie 96/23, 16-010 WASILKOW (Poland).

The board of Managers is composed as follows:

Managers A

Mr. Roumen Ivanov SIMOV, prenamed.

Managers B

Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prenamed.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately TWO THOUSAND EUROS (EUR 2,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ASDEX sp. Z o.o., ayant son siège social à ul. Suraska, n° 1, lok 209, 15-093 BIALYSTOK, Pologne, enregistrée à Bialystok sous le numéro KRS 0000151078,
2. Mr Dariusz KOWALCZYK, Manager, né à Michalowo (Pologne) le 8 octobre 1963, demeurant à Waszyngtona 1M. 27, 15-269 BIALYSTOK (Pologne),
3. Mr Piotr GRZYCUK, Manager, né à BIALYSTOK (Pologne) le 26 juillet 1970, demeurant à Pod Krzywa 25, 15-258 BIALYSTOK (Pologne),
4. Mr Viktors KUZJAKS, Manager, né en Ukraine le 13 juin 1955, demeurant à Kapu Prospekts 18A, LV 1030 Riga (Lettonie),
5. Mme Dorota Elzbieta LASKOWSKA, Investisseur, née à BIALYSTOK (Pologne) le 23 août 1971, demeurant à Wodociagowa 76B, 15-635 Klepacze (Pologne),
6. Mme Emilia LENKIEWICZ, Investisseur, née à BIALYSTOK (Pologne) le 20 décembre 1969, demeurant à Zagorki 8, 15-587 BIALYSTOK (Pologne),
7. Mme Joanna Karolina SIEMIENIUK, Investisseur, née à BIALYSTOK (Pologne) le 3 octobre 1978, demeurant à Rozmarnowa 7, 15-523 Grabowka (Pologne),
8. Mme Magdalena SZAJOWSKA, Investisseur, née à BIALYSTOK (Pologne) le 21 janvier 1984, demeurant à Lazurowa 8, 15-156 BIALYSTOK (Pologne),
9. Mr Pawel Rafal SZAJOWSKI, Investisseur, né à Krakow (Pologne) le 27 mai 1977, demeurant à Hajnowska 5b, 15-854 BIALYSTOK (Pologne),
10. Mr Krzysztof SMOLARCZYK, Investisseur, né à Elblag (Pologne) le 25 novembre 1968, demeurant à Sochonie 96/23, 16-010 WASILKOW (Pologne),
11. Mme Marzena Anna SMOLARCZYK, Investisseur, née à Warsaw (Pologne) le 26 octobre 1971, demeurant à Sochonie 96/23, 16-010 WASILKOW (Pologne),
12. Mr Robert SMOLARCZYK, Investisseur, né à Elblag (Pologne) le 9 juillet 1974, demeurant à Wiejska 67m.12, 15-351 BIALYSTOK (Pologne),
13. Mr Mateusz ZOCHOWSKI, Investisseur, né à Lodz (Pologne) le 18 février 1982, demeurant à Studzienna 8m.3, 15-771 BIALYSTOK (Pologne).

Les comparants 1), 3) 7) 8) et 9) sont ici représentés par Monsieur Dariusz KOWALCZYK, prénommé, en vertu de 5 procurations sous seing privé, datées du 21 et 27 avril 2011.

Les comparants 4), 5), 6) 10) 12) et 13) sont ici représentés par Madame Marzena Anna SMOLARCZYK, prénommée, en vertu de 6 procurations sous seing privé, datées du 20, 21 et 22 avril 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société BOS INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 20 janvier 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'échanger les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales actuelles, en deux cent soixante six (266) parts sociales de classe A, quatre vingt huit (88) parts sociales de classe B, cent soixante dix-neuf (179) parts sociales de classe C, cent soixante dix-neuf (179) parts sociales de classe D, cent soixante dix-neuf (179) parts sociales de classe E, quatre-vingt-dix (90) parts sociales de classe F, quatre-vingt-dix (90) parts sociales de classe G et cent soixante dix-neuf (179) parts sociales de classe H, attribuées aux associés actuels comme suit:

1. ASDEX sp. Z o.o., précitée, quatre-vingt quatre (84) parts sociales de classe A,
2. Mr Dariusz KOWALCZYK, précité, cent quatre-vingt-deux (182) parts sociales de classe A,
3. Mr Piotr GRZYCUK, précité, quarante-quatre (44) parts sociales de classe B,
4. Mr Viktors KUZJAKS, précité, quarante-quatre (44) parts sociales de classe B,
5. Mme Dorota Elzbieta LASKOWSKA, précitée, cent soixante dix-neuf (179) parts sociales de classe C,
6. Mme Emilia LENKIEWICZ, précitée, cent soixante dix-neuf (179) parts sociales de classe D,
7. Mme Joanna Karolina SIEMIENIUK, précitée, cinquante-neuf (59) parts sociales de classe E,
8. Mme Magdalena SZAJOWSKA, précitée, cinquante-neuf (59) parts sociales de classe E,
9. Mr Pawel Rafal SZAJOWSKI, précité, soixante et un (61) parts sociales de classe E,
10. Mr Krzysztof SMOLARCZYK, précité, soixante (60) parts sociales de classe F,
11. Mme Marzena Anna SMOLARCZYK, précitée, trente (30) parts sociales de classe F,
12. Mr Robert SMOLARCZYK, précité, quatre-vingt-dix (90) parts sociales de classe G,
13. Mr Mateusz ZOCHOWSKI, précité, cent soixante dix-neuf (179) parts sociales de classe H.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent trente sept mille cinq cents Euros (EUR 237.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à un montant de deux cent cinquante mille Euros (250.000.- EUR) par la création et l'émission de cinq mille trente trois (5.033) parts sociales de classe A, mille six cent soixante sept (1.667) parts sociales de classe B, trois mille quatre cent dix (3.410) parts sociales de classe C, trois mille quatre cent dix (3.410) parts sociales de classe D, trois mille quatre cent dix (3.410) parts sociales de classe E, mille sept cent quatre (1.704) parts sociales de classe F, mille sept cent six (1.706) parts sociales de classe G et trois mille quatre cent dix (3.410) parts sociales de classe H, chacune ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

Souscription - Paiement

Sont intervenus aux présentes:

1) ASDEX sp. Z o.o., précitée, ici représentée par Monsieur Dariusz KOWALCZYK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011,

laquelle déclare souscrire mille cinq cent quatre-vingt une (1.581) parts sociales nouvelles de classe A d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de deux cent soixante quatre mille (264.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 2,83% des actions de la société AC Spolka Akcyjna S.A. (ci-après dénommée «AC S.A.»), une société de droit polonais, ayant son siège social à ul. 27 Lipca, No 64, 15-182 BIALYSTOK, inscrite au registre de BIALYSTOK sous le numéro KRS 0000294978.

2) M. Dariusz KOWALCZYK, précité,

lequel déclare souscrire trois mille quatre cent cinquante deux (3.452) parts sociales nouvelles de classe A d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cinq cent soixante seize mille quatre cents (576.400) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25.- PLN) représentant 6,18% des actions de la société AC S.A., précitée.

3) M. Piotr GRYCUK, précité, ici représenté par Monsieur Dariusz KOWALCZYK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011,

lequel déclare souscrire huit cent quarante et une (841) parts sociales nouvelles de classe B d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cent quarante mille quatre cents (140.400) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 1,51% des actions de la société AC S.A., précitée.

4) M. Viktors KUZJAKS, précité, ici représenté par Madame Marzena Anna SMOLARCZYK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2011,

lequel déclare souscrire huit cent vingt six (826) parts sociales nouvelles de classe B d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cent trente huit mille (138.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25.- PLN) représentant 1,48% des actions de la société AC S.A., précitée.

5) Mme Dorota Elzbieta LASKOWSKA, précitée, ici représentée par Madame Marzena Anna SMOLARCZYK, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011,

laquelle déclare souscrire trois mille quatre cent dix (3.410) parts sociales nouvelles de classe C d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cinq cent soixante neuf mille deux cents (569.200) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 6,10% des actions de la société AC S.A., précitée.

6) Mme Emilia LENKIEWICZ, précitée, ici représentée par Madame Marzena Anna SMOLARCZYK, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011,

lequel déclare souscrire trois mille quatre cent dix (3.410) parts sociales nouvelles de classe D d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cinq cent soixante neuf mille deux cents (569.200) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 6,10% des actions de la société AC S.A., précitée.

7) Mme Joanna Karolina SIEMIENIUK, précitée, ici représentée par Monsieur Dariusz KOWALCZYK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011,

laquelle déclare souscrire mille cent vingt-six (1.126) parts sociales nouvelles de classe E d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cent quatre vingt-huit mille (188.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 2,02% des actions de la société AC S.A., précitée.

8) Mme Magdalena SZAJOWSKA, précitée, ici représentée par Monsieur Dariusz KOWALCZYK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011,

laquelle déclare souscrire mille cent vingt-six (1.126) parts sociales nouvelles de classe E d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cent quatre vingt-huit mille (188.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 2,02% des actions de la société AC S.A., précitée.

9) M. Pawel Rafal SZAJOWSKI, précité, ici représenté par Monsieur Dariusz KOWALCZYK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011,

lequel déclare souscrire mille cent cinquante huit (1.158) parts sociales nouvelles de classe E d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cent quatre vingt treize mille deux cents (193.200) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 2,07% des actions de la société AC S.A., précitée.

10) M. Krzysztof SMOLARCZYK, précité, ici représenté par Madame Marzena Anna SMOLARCZYK, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011,

lequel déclare souscrire mille cent trente six (1.136) parts sociales nouvelles de classe F d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cent quatre-vingt neuf mille six cents (189.600) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25.- PLN) représentant 2,03% des actions de la société AC S.A., précitée.

11) Mme Marzena Anna SMOLARCZYK, précitée,

laquelle déclare souscrire cinq cent soixante huit (568) parts sociales nouvelles de classe F d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de quatre-vingt quatorze mille huit cents (94.800) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 1,02% des actions de la société AC S.A., précitée.

12) Mr Robert SMOLARCZYK, précité, ici représenté par Madame Marzena Anna SMOLARCZYK, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2011,

lequel déclare souscrire mille sept cent six (1.706) parts sociales nouvelles de classe G d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de deux cent quatre-vingt quatre mille huit cents (284.800) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 3,05% des actions de la société AC S.A., précitée.

13) Mr Mateusz ZOCHOWSKI, précité, ici représenté par Madame Marzena Anna SMOLARCZYK, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011,

lequel déclare souscrire trois mille quatre cent dix (3.410) parts sociales nouvelles de classe H d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de cinq cent soixante neuf mille deux cents (569.200) actions d'une valeur nominale de zéro virgule vingt-cinq Zloty polonais (0,25 PLN) représentant 6,10% des actions de la société AC S.A., précitée.

Il résulte d'un certificat émis par Madame Katarzyna Rutkowska et Monsieur Jozef Tyborowski agissant en leur qualité de membres du conseil d'administration de la société AC Spolka Akcyjna daté du 21 avril 2011, que:

- ASDEX sp. Z o.o., ayant son siège social à ul. Suraska, n° 1, lok 209, 15-093 BIALYSTOK, Pologne, enregistrée à Bialystok sous le numéro KRS 0000151078, est propriétaire de 264.000 actions de AC S.A.,
- M. Grycuk Piotr, manager, ID N° ARW 371866, né à Bialystok (Pologne) le 26/07/1970, demeurant à PL 15-258 BIAŁYSTOK, POD KRZYWI 25, est propriétaire de 140.400 actions de AC S.A.,
- M. Kowalczyk Dariusz, manager, ID N° AAU 413394, né à Michalowo (Pologne) le 08/10/1963, demeurant à PL-15-269 BIAŁYSTOK, WASZYNGTONA 1 M.27, est propriétaire de 576.400 actions de AC S.A.,
- M. Kuzjaks Viktors, manager, Passeport N° LZ 3181875, né en Ukraine le 13/06/1955, demeurant à Kapu Prospekts 18A, LV 1030 Riga, Lettonie, est propriétaire de 138.000 actions de AC S.A.,
- Mme Laskowska Dorota Elzbieta, Investisseur, ID N° AMW 144975, née à Bialystok (Pologne) le 23/08/1971, demeurant à PL-15-635 KLEPACZE, WODOCILOWA 76B, est propriétaire de 569.200 actions de AC S.A.,
- Mme Lenkiewicz Emilia, Investisseur, ID N° AIT 247262, née à Bialystok (Pologne) le 20/12/1969, demeurant à PL-15-587 BIAŁYSTOK, ZAGÓRKI 8, est propriétaire de 569.200 actions de AC S.A.,
- Mme Siemieniuk Joanna Karolina, Investisseur, ID N° ASG 293251, née à Bialystok (Pologne) le 03/10/1978, demeurant à PL-15-523 GRABÓWKA, ROZMARYNOWA 7, est propriétaire de 188.000 actions de AC S.A.,
- M. Smolarczyk Krzysztof, Investisseur, ID N° AGT 967324, né à Elblag (Pologne) on 25/11/1968, demeurant à PL-16-010 WASILKÓW, SOCHONIE 96/23, est propriétaire de 189.600 actions de AC S.A.,
- Mme Szajowska Magdalena, Investisseur, ID N° ABG 810473, née à Bialystok (Pologne) le 21/01/1984, demeurant à PL-15-156 BIAŁYSTOK, LAZUROWA 8, est propriétaire de 188.000 actions de AC S.A.,
- Mme Smolarczyk Marzena Anna, Investisseur, ID N° AGT 567326, née à Warsaw (Pologne) le 26/10/1971, demeurant à PL-16-010 WASILKÓW, SOCHONIE 96/23, est propriétaire de 94.800 actions de AC S.A.,
- M. Szajowski Pawel Rafal, Investisseur, ID N° ASJ 934654, né à Krakow (Pologne) le 27/05/1977, demeurant à PL-15-854 BIAŁYSTOK, HAJNOWSKA 5B, est propriétaire de 193.200 actions de AC S.A.,
- M. Smolarczyk Robert, Manager, ID N° AIX 314788, né à Elblag (Pologne) le 09/07/1974, demeurant à PL-15-351 BIAŁYSTOK, WIEJSKA 67 M.12, est propriétaire de 284.800 actions de AC S.A.,
- M. Zochowski Mateusz, Investisseur, ID N° APN 421715, né à Lodz (Pologne) le 18/02/1982, demeurant à PL-15-771 BIAŁYSTOK, STUDZIENNA 8 M.3, est propriétaire de 569.200 actions de AC S.A.,

Soit un total représentant 42,50% du capital social total;

- les actions apportées sont entièrement libérées;
- ASDEX sp. Z o.o., Mr Piotr GRYCUK, Mr Dariusz KOWALCZYK, Mr Viktors KUZJAKS, Mme Dorota Elzbieta LASKOWSKA, Mme Emilia LENKIEWICZ, Mme Joanna Karolina SIEMIENIUK, Mr Krzysztof SMOLARCZYK, Mme Magdalena SZAJOWSKA, Mme Marzena Anna SMOLARCZYK, Mr Pawel Rafal SZAJOWSKI, Mr Robert SMOLARCZYK et Mr Mateusz ZOCHOWSKI sont les seuls ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- A la connaissance de AC, aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- A la connaissance de AC, il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- les actions apportées de la société sont estimées à 991.200 PLN, cette estimation étant basée sur un rapport d'évaluation qui restera annexé;
- ladite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour.»

Le montant de 991.200 PLN est estimé à EUR 251.957,30 sur base du taux de change du 26 avril 2011, étant de 3,934 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de DEUX CENT TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (237.500.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir quatorze mille quatre cent cinquante sept euros et trente cents (EUR 14.457,30) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT-DIX-NEUF (5.299) parts sociales de classe A, MILLE SEPT CENT CINQUANTE CINQ (1.755) parts sociales de classe B, TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT NEUF (3.589) parts sociales de classe C, TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT NEUF (3.589) parts sociales de classe D, TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF (3.589) parts sociales de classe E,

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (1.794) parts sociales de classe F,

MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (1.796) parts sociales de classe G,

TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT NEUF (3.589) parts sociales de classe H, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les caractéristiques des différentes classes de Parts Sociales sont détaillées dans les présents statuts.

Les produits relatifs à l'émission de chaque part sociale spécifique ainsi que tout autre produit, y compris les produits non alloués et non distribués à la date de création des parts sociales spécifiques (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé, tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe spécifique (tous ensemble les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'investissement établi au regard de la ou des classes spécifiques concernée(s) (chacun, un Investissement Visé).

Par conséquent, chaque classe spécifique sera liée à un investissement visé particulier.

Pour chaque classe spécifique, le conseil de gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe spécifique concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe spécifique. A cette fin, le conseil de gérance établira des comptes analytiques pour chaque classe spécifique.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de parts sociales (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé et tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de parts sociales et en déduisant tout le passif lié à cette classe de parts sociales tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe spécifique que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe spécifique concernée.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une classe particulière de parts sociales, une telle dépense sera répartie entre les classes de parts sociales au prorata de leur représentation dans le capital social de la Société.

En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque classe spécifique, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute classe spécifique sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des associés, qui décident en assemblée générale de tous mouvements y relatifs.

La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, un Compte de Réserve), un pour chaque classe spécifique, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des associés, qui décident en assemblée générale de tous mouvements y relatifs.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts. En cas de réduction du capital social suite au rachat et à l'annulation d'une classe spécifique, cette classe spécifique donnera droit au(x) détenteur(s) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale des parts sociales spécifiques plus le montant de la prime d'émission allouée à cette classe spécifique dans le Compte de Prime d'Emission correspondant ainsi que le montant des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Actif Spécifique (tel que défini sous la clause 17) lié à ladite classe spécifique à la disposition de la Société en supplément des montants dont il est fait référence sous le (i) ci-dessus dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et aux présents Statuts, ainsi qu'il en a été déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des bilans intérimaires correspondants (la somme de ce montant étant la Valeur d'Annulation). Après le rachat et l'annulation des parts sociales spécifiques concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société à l'associé correspondant.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la limite de dix pour cent (10%) n'est plus atteinte.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

L'assemblée générale des associés allouera les profits et pertes comme suit:

Chaque classe spécifique confèrera au(x) détenteur(s) de cette classe le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif, lié à ladite classe spécifique dans les conditions déterminées par le conseil de gérance, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt), a été financée (entièrement ou partiellement) à partir des produits de la souscription à cette classe spécifique (cet actif étant l'Actif Spécifique rattaché à cette classe spécifique) et toutes les pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la classe spécifique correspondante (et à aucune autre classe spécifique).

Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux classes spécifiques pour des raisons comptables et fiscales, comme si chaque Actif Spécifique auquel elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le Compte de Résultat Spécifique). Toutes les dépenses et revenus liés à un Actif Spécifique doivent être crédités ou débités du Compte de Résultat Spécifique correspondant.

Le solde de chaque Compte de Résultat Spécifique devra ainsi être alloué au Compte de Réserve correspondant.

Si et pour autant que des réserves légales doivent être constituées ou augmentées par la Société lors d'une année sociale, les soldes créditeurs des Comptes de Résultat Spécifiques doivent être utilisés à cet effet. Dans la mesure du possible, cette réserve devra être constituée ou augmentée par prélèvement sur chaque Compte de Résultat Spécifique en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultat Spécifique par rapport aux profits apparaissant sur les comptes annuels.

Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au (x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) qui a contribué à constituer ou augmenter cette réserve.

Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultat Spécifique à partir du Compte de Prime d'Emission correspondant à la classe spécifique concernée et ainsi qu'à partir du Compte de Réserve correspondant à la classe spécifique concernée, uniquement aux propriétaires des parts sociales spécifiques concernées.

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur chaque classe spécifique aux Associés avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminé conformément à cet article 17 et ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profits reportés et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et les sommes devant être allouées à la réserve établie en vertu de la loi ou de ces statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits réellement réalisés doivent être remboursées par les Associés. Le paiement de dividendes intérimaires n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant (s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Sixième résolution

Les associés décident d'accepter la démission des gérants actuels, M. Philippe AFLALO et Madame Marie-Laure AFLALO et leur accordent pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat et leur gestion à ce jour.

Les associés décident de nommer deux nouveaux gérants pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A

M. Roumen Ivanov SIMOV, administrateur de société, né à Shumen (Bulgarie) le 14.10.1951, demeurant à J.K. Mladost 1, bl.12, vh. A et. 5 ap. 14, SOFIA, BULGARIE.

Gérants de catégorie B

Mme Marzena Anna SMOLARCZYK, Investisseur, née à Warsaw (Pologne) le 26 octobre 1971, demeurant à Sochonie 96/23, 16-010 WASILKOW (Pologne).

Le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de catégorie A

M. Roumen Ivanov SIMOV, prénommé.

Gérants de catégorie B

Ms Marzena Anna SMOLARCZYK, prénommé.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. KOWALCZYK, M.-A. SMOLARCZYK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20337. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011068310/676.

(110075661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juin 2011

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 27 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRACI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011081239/16.

(110091192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

BP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011081236/11.

(110091506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

BP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011081237/11.

(110091507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRACI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011081238/11.

(110091163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Briwelseis, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.653.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081244/10.

(110091645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Briwelseis, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.653.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081245/10.

(110091646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 67.756.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081247/9.

(110091556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

C.I.F. - Lygon Secrets Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.206.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081250/9.

(110091488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 111.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011081253/11.

(110091588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

COFIBRU S.A., Compagnie Financière des Bruyères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.489.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie Financière des Bruyères S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011081254/14.

(110090601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011081260/10.

(110091496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Corporate Express Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011081257/11.

(110091501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.915.

Les comptes annuels pour la période du 12 novembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011081246/12.

(110091500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.709.

Par résolutions signées en date 10 juin 2011, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Sophie MELLINGER

Carlo ARSI

Andreas MANGRICH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011081258/19.

(110090425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Turkac No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 160.839.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of April, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L - 1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 108.160,

hereby represented by François Bernard, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration.

1.1 There hereby exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Turkac No.1 S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings or participations;

- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of shareholdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give any guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the manager/Board of Managers of the Company.

3.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share capital

Art. 4. Capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

4.2 The subscribed share capital may be increased or reduced at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing, Indivisible shares.

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 *Vis-à-vis* the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

8.3 The Board of Managers may appoint a chairman (the Chairman) of the Board of Managers from among its members by a vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the Board of Managers. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the Board of Managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote at any meeting of the Board of Managers. In his/her absence, the other members of the Board of Managers may appoint from among its members, by a vote of the majority of the managers present or represented at the board, a chairman pro tempore, who will preside at the relevant meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers.

9.1 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the Board of Managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 9.8 and 9.10 will apply.

9.8 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented at the meeting and with at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power being present or represented. A manager may represent more than one of his colleagues (either with an A or a B signatory power), provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.9 Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast.

9.10 In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular

resolution will be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be at the registered office of the Company.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.

10.1 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed, or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

Art. 11. Representation - Authorised signatories.

11.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11.3 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

11.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.5 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Liability of managers. The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 13. Appointment of a secretary.

13.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

13.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

13.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of the shareholder(s)

Art. 14. General meetings of the shareholder(s).

14.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he/she/it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

14.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

14.4 An annual meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (email) transmission), and sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 15. Financial year. The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 16. Financial statements. Each year the books are closed and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 17. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 18. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

18.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 20. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 21. Statutory auditor - External auditor.

21.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

21.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 22. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given by means of a blocking certificate.

Transitory Provisions

By way of derogation of article 15 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following (four) 4 persons (constituting therefore the Board of Managers of the Company), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

- Tapan Kumar Meshram, Senior Officer, Direct Investments, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born in Delhi (India) on 8 January 1978, as A manager of the Company;

- Wafaa Al Amri, Senior Accountant, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born in Qurayat-Muscat (Sultanate of Oman) on 10 July 1979, as A manager of the Company;

- Alexis Kamarowsky, managing director, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Strang Jetzt Bad Rothenfelde (Germany) on 10 April 1947, as B Manager of the Company; and

- François Manti, private employee, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Algrange (France) on 7 October 1970, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L - 1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois d'avril par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.160,

ci-après représentée par François Bernard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et Durée.

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Turkac No.1 S.à r.l.» (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts ou participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et /ou la location de biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut également donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers ou à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant

mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et /ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la municipalité par simple décision du ou des gérants de la Société.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Répartition des bénéfices, Parts sociales indivisibles.

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-propriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales.

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

8.3 Le conseil de gérance peut nommer un président (le Président) du conseil de gérance par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le Président, si un Président a été désigné, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le Président n'aura pas voix prépondérante lors de toute réunion du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent désigner parmi ses membres,

au moyen d'un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, un président pro tempore qui présidera ladite réunion.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 9.8 et 9.10 seront d'application.

9.8 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues (soit avec un pouvoir de signature A ou avec un pouvoir de signature B), à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.9 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.10 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire équivaudra à une participation en personne à cette réunion et celle-ci sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 10. Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance.

10.1 Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

10.2 Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont singés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

Art. 11. Représentation - Signatures autorisées.

11.1 Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

11.3 La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.

11.4 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.5 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 13. Nomination d'un secrétaire.

13.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

13.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

13.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - assemblée générale des associés

Art. 14. Assemblées générales des associés.

14.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il / elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société peut être modifiée uniquement via un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi.

14.4 Une réunion annuelle des associé(s) se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité de son siège social tel que précisé dans le convocation. D'autres assemblées générales des associé(s) peut être tenues aux dates et lieux indiqués dans les convocations respectives de chaque réunion. Tant que la Société ne possède pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé exprimera son vote par écrit (ce vote devant être attesté par lettre ou télécopie ou courriel) et signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 17. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des compte de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 18. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.

18.1 Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

18.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

21.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

21.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Titre IX. - Loi applicable

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les 4 (quatre) personnes suivantes (composant dès lors le conseil de gérance de la Société), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Tapan Kumar Meshram, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 8 janvier 1978, à Delhi (Inde), en tant que gérant A de la Société;

- Wafaa Al Amri, expert comptable, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 10 juillet 1979 à Qurayat-Muscat (Sultanat d'Oman), en tant que gérant A de la Société;

- Alexis Kamarowsky, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne), en tant que gérant B de la Société; et

- François Manti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né le 7 octobre 1970 à Algrange (France), en tant que gérant B de la Société.

2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2011. Relation: EAC/2011/5376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011068669/496.

(110075224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

CA Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.462.

—
Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration que:

Madame Catherine Koch a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie B avec effet au 16 mai 2011;

Madame Laetitia Antoine, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été cooptée, avec effet au 16 mai 2011, en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Madame Catherine Koch, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 Juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011081261/15.

(110091455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 26.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALIBOIS S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011081264/12.

(110090496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Calusa, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.048.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081265/9.

(110091420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Carrosserie Robert Comes & Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 6.349.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARROSSERIE ROBERT COMES & COMPAGNIE S.A.

Référence de publication: 2011081266/10.

(110090774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CD-Gest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 65.174.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081268/9.

(110091276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Cem International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.222.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mai 2011

Les résolutions suivantes ont été prises:

- L'assemblée décide de résilier Monsieur Thierry Kohnen de sa fonction de commissaire aux comptes, et de nommer en son remplacement la société Kohnen & Associés S.à r.l., avec siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 114.190.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015.

CEM International S.A.

Signature

Référence de publication: 2011081269/16.

(110091614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CEPF New Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.951.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 mai 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

* Monsieur Michel VAN KRIMPEN née le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 30 Mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011081270/18.

(110091581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Colony Sardegna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.482.100,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.362.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de Colony Sardegna S.à r.l. tenue le 26 mai 2011, a pris acte de la démission de Mr Enrico De Cecco de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 27 mai 2011.

Le conseil de gérance se compose désormais, comme suit:

- Colony Luxembourg S.à r.l. sis au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, Luxembourg

- Mr. Claude Baer domicilié 6 avenue des Terres Rouges L-4330 Esch sur Alzette, Luxembourg

- Mr. Jonathan Grunzweig domicilié 2450 Broadway, 6th Floor CA-90404 Santa Monica, USA

- Mr. David James Monahan domicilié 3000 Paradise Road, NV-89109 Las Vegas, USA

- Mr. Renzo Persico domicilié 5 Via della Bilancia, Porto Rotondo, Olbia, Italie

- Mr. Pedro Emmanuel Gouveia Fernandes Das Neves domicilié 8 rue des Hêtres, L-8137 Bridel, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Réveilliez

Responsable Juridique Habilitée par la gérance

Référence de publication: 2011081275/21.

(110091546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Comindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.625.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mai 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur et administrateur délégué de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

COMINDUS S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011081276/16.

(110091221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Compagnie Générale de Schengen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.545.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011081277/10.

(110091151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Coparef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COPAREF S.A.

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2011081279/11.

(110091475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Costantfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.150.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Andrea CARINI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30/06/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011081280/18.

(110091354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Croci International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 57.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081283/10.

(110091648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Croci International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 57.680.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081284/10.

(110091673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Luxcap Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 160.854.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le dix mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu

Monsieur Hubert GAASCH, administrateur de sociétés, né le 7 avril 1946 à Wilrijk (Belgique), demeurant à L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter,

ici représenté par Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 11 avril 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination sociale de «LUXCAP INVEST S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimoniale, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 29.880.000), représenté par vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt (29.880) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une réf-

rence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de décembre à dix heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/est élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pourcent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt (29.880) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de cent pourcent (100%) par apport de seize mille (16.000) actions de la société «BARTOLUX S.A.», société anonyme de droit Luxembourgeois, au capital social de quatorze millions deux cent mille euros (EUR 14.200.000,00), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, ayant son siège social au 4, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.296 et de les assortir d'une soulte totale de trois millions trois cent vingt mille euros (EUR 3.320.000,00).

La valeur de l'apport en nature est décrite dans un rapport d'évaluation établi par l'actionnaire de la société apportée, lequel, après avoir été signé « ne varietur », restera annexé au présent acte.

Rapport du réviseur d'entreprise

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi, cet apport en nature fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, en date du 31 mars 2011, à savoir la société «TEMAUDIT S.A.», réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L- 2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport des 16.000 actions sans désignation de valeur nominale de BARTOLUX S.A. qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 29.880 actions d'une valeur nominale de 1.000 EURO chacune de LUXCAP INVEST S.A. à émettre en contrepartie pour une valeur totale de 29.880.000 EURO, assorties d'une soulte de 3.320.000 EURO.»

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,00).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1);
2. La personne suivante est nommée Administrateur Unique de la Société: Monsieur Hubert GAASCH, prénommé;
3. «FIN-CONTROLE S.A.», une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230 est nommée commissaire de la Société;
4. Les mandats de l'Administrateur Unique et du commissaire, ainsi nommés, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016;
5. Le siège social de la société est fixé à L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2011. Relation: LAC / 2011 / 21866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068514/273.

(110075769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

CS Arel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.424.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 14 février 2011
2. Acceptation de la démission de David Charles Cunnington, avec adresse au 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni de son mandat de Gérant, avec effet immédiat
3. Nomination de Richard James avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
4. L'adresse de Michael Chidiac, gérant, a changé et se trouve à présent au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011081285/18.

(110090669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.238.180,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.172.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 10, Rue C M . Spoo, L-2546 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 14 février 2011
2. Nomination de Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011081286/15.

(110090671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.980.

—
Par résolutions signées en date du 31 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 14 février 2011

2. Acceptation de la démission de David Charles Cunnington, avec adresse au 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni de son mandat de Gérant, avec effet immédiat

3. Nomination de Richard James avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée

4. Nomination de Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011081287/19.

(110090674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.635.

—
Les comptes annuels au 30 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081288/10.

(110090597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Cybergun International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 101.538.

—
Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011081289/11.

(110090935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Techniroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 42.521.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Techniroute Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011071078/13.

(110077925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.
